

Rapport d'activité 2020 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen

L'exercice 2020 a été marqué par les conséquences de la pandémie COVID19, la gestion du changement de municipalité, un audit CRC et de fortes évolutions RH. Le lancement de l'agence du Havre a ainsi dû être décalé de mars à septembre.

Par ailleurs, le développement d'une agence sur Caen, à partir du 17 février 2014, a assuré un relais de croissance dont le développement se poursuit.

Au final, les comptes 2020 présentent un résultat déficitaire (- 133 k€) qui traduit une stagnation de l'encours après le creux d'encours constaté fin 2016-début 2017 face à un contexte d'augmentation des charges de structure et de revalorisations des carrières des agents publics ainsi que les charges de préparations de l'ouverture du havre et de gestion du COVID19.

Faits marquants de l'exercice 2020

- Le confinement imposé par la pandémie a impliqué d'importante réorganisation de notre activité :
 - La mise en place du canal d'information par internet
 - La gestion par courrier d'une majorité des renouvellements
 - La suppression d'une vente et le report d'une vente à fin décembre, ce qui a fortement compliqué le processus de clôture comptable
 - L'organisation du standard en télétravail
 - La mise en place de pratiques visant à protéger nos clients et agents de l'agent pathogène

- Le Lancement de l'agence du Havre en septembre 2020 après avoir fait celui de Caen en 2014. L'objectif fixé par le COS de couvrir les principales agglomérations de Normandie est dès lors atteint.

- Le cours de l'or a fortement fluctué en 2020, nous obligeant à déclencher le PPR mi-mars (chute de plus de 10% sur un mois et alerte au même moment -5% sur la semaine). Ayant fini l'année à 44.6€/gr, il fluctuera entre 44€ et 55€ sur 2020, pour finir l'année à 50€/gr.

- A contrario de ce qui est largement diffusé dans la presse, notre clientèle s'est largement enrichie pendant les confinements et a ainsi pu dégager ses contrats ou en diminuer le montant. Les montants ainsi collectés représentent 784 k€ à Rouen et 109 k€ à Caen.

- Le développement de l'agence de CAEN s'est poursuivi en partenariat avec la Mairie de Caen. Cependant, le développement de l'agence a subi un arrêt en 2020.

- Le renouvellement du COS a été réalisé dans des délais anormaux et nous avons dû demander l'indulgence de l'autorité de contrôle. La DM de fin d'exercice, n'a pu être voté faute de disposer d'un COS.
- De nombreux mouvements de personnels ont fortement accru l'activité de la direction (3 personnes sur 7 soit un turn-over de 42% à gérer)

Les perspectives en 2021

Après les gros efforts de lancement des agences de Caen et du Havre, la priorité du CMR sera de développer l'activité commerciale.

Par ailleurs, même si le contrôle de la CRC est globalement très positif, il faudra consacrer une partie de notre énergie à la réponse aux différentes demandes de la CRC.

Enfin l'habilitation, voir la formation, des membres du COS risque également de nous prendre beaucoup d'énergie.

Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de ce rapport

La dégradation de la situation sanitaire qui a conduit le gouvernement à confiner la haute Normandie va détériorer les comptes 2021.

1. Chiffres clés de l'activité 2020

1.1 Contexte général

La crise sanitaire liée au COVID-19 impacte lourdement notre compte de résultat 2020. Il est important de distinguer trois types de causes qui ont des effets ponctuels, durables ou simplement ponctuels qui devrait être rattrapé après la crise.

Au titre des causes induites, nous pouvons distinguer :

- La mise en place de mesures sanitaires au sein du CM
- Le retard des travaux au Havre, consécutif au confinement du printemps
- Le report des ventes aux enchères
- L'intervention en soutien de la BCE, qui en baissant très fortement ses taux directeurs, a fait baisser les taux d'usure et ainsi fait baisser nos taux d'intérêt.

Les impacts négatifs :

La crise sanitaire, nous a obligés à mettre en œuvre les mesures sanitaires suivantes :

- Le Contrôleur Interne ayant un conjoint positif et présentant ensuite les symptômes du COVID au printemps, le directeur a dû assurer une présence de 80% au lieu de son temps normal d'activité de 50%. Par ailleurs, les CP ont été réduits du fait de l'activité importante générée par le traitement des opérations par courriers. Il faut

donc passer une provision pour CET, les comptes sont ainsi impactés de 4.7 k€ (charges comprises).

- Le renforcement de l'activité de gestion par correspondance a entraîné un doublement du poste PTT soit +7 k€ et un accroissement du temps de gestion des renouvellements de contrat.
- L'achat de matériel de protection et de désinfection représente un coût de 2.5k€.
- La mise en place de procédures d'aération des locaux plusieurs fois par jour devrait nous faire augmenter la facture de GAZ de 1,5k€.

Ces dépenses ne seront jamais rattrapé et pourraient augmenter au regard de l'évolution de la crise.

Le confinement du printemps,

- A retardé les travaux de l'agence du Havre et reporté son ouverture de 6 mois. L'agent prévu pour l'ouverture du Havre était formé et n'a pu que partiellement être mobilisé pour le CMR. Elle a géré depuis son domicile le standard, mais faute de disposer des accès aux systèmes de gestion, le temps passé à répondre aux demandes des clients a été accru. La production attendue sur 6 mois pour l'agence du Havre est reportée et cela induit une baisse des revenus d'intérêts **de 23 k€**.

Pour accompagner le lancement de l'agence du Havre, le FRBG a été doté de 34 k€ dont le reprise est prévu en lien avec les actions de communication. Celles-ci étant reporté, la reprise doit l'être également.

- A reporté les travaux dans le logement 3^{ème} Droite, ce qui a reporté de fait la remise en location cela induit une baisse des revenus de loyer **de 3 k€**.
- La mise en location de l'arrière de l'agence a été reporté ce qui a induit un report des loyers attendus **de 10k€**.
- La réaction de la BCE face à la crise l'amenant à baisser les taux directeurs a fait baisser les taux d'usure et nous a obligé à baisser nos taux d'intérêt, l'impact est **estimé à 25 k€**. On peut espérer que cet impact sera levé après la reprise. Cette évolution est attendue en 2022.

Le confinement d'automne,

- Nous n'avons réalisé que 3 ventes sur l'année au lieu de 4. Les produits d'adjudication seront mécaniquement en **baisse de 5 k€**. Cet impact devrait être rattrapé dès 2021 si les conditions nous permettent de faire 5 grosses ventes.
- A limité (avec celui du printemps) notre progression d'encours, ce qui a diminué nos produits de 23 k€. Cet impact qui représente un retard dans notre développement pourrait être rattrapé, si l'on observe une forte dégradation de la situation économique et que l'état maintien la confiance dans le patrimoine (c'est-à-dire qu'il ne taxe pas l'épargne pour financer les déficits accumulés pendant la crise). Les populations venant des pays d'Europe de l'est ont déjà réagi et organise d'important dégagements.

Les impacts positifs :

- Le report de l'ouverture de l'agence du Havre, implique un report des amortissements ce qui diminuera les charges d'environ -10k€, le report des actions de communication de lancement -7.5k€,
- une réduction ponctuelle des frais de déplacement -3 k€
- la baisse des droits de prise (consécutif à l'absence d'augmentation de l'encours) de -7,5k€

L'impact COVID est donc estimé à -110 k€.

Il est à noter que le CMR est l'établissement qui, au niveau national à le mieux tenu son encours de prêt en 2020.

évolution 2019/2020 du montant cumulé des différentes opérations	encours prêt sur gage
AVIGNON	-3,0%
BOULOGNE S/M	
BORDEAUX	
DIJON	-8,6%
LILLE	
LYON	-9,7%
MARSEILLE	-12,8%
NANCY	-10,8%
NANTES	-6,6%
NICE	-7,6%
NÎMES	-15,25%
PARIS	-10,7%
REIMS	-12,7%
ROUBAIX	-14,3%
ROUEN	-2,7%
STRASBOURG	-12,7%
TOULON	-11,7%
TOULOUSE	-11,4%
MOYENNE	-9,7%

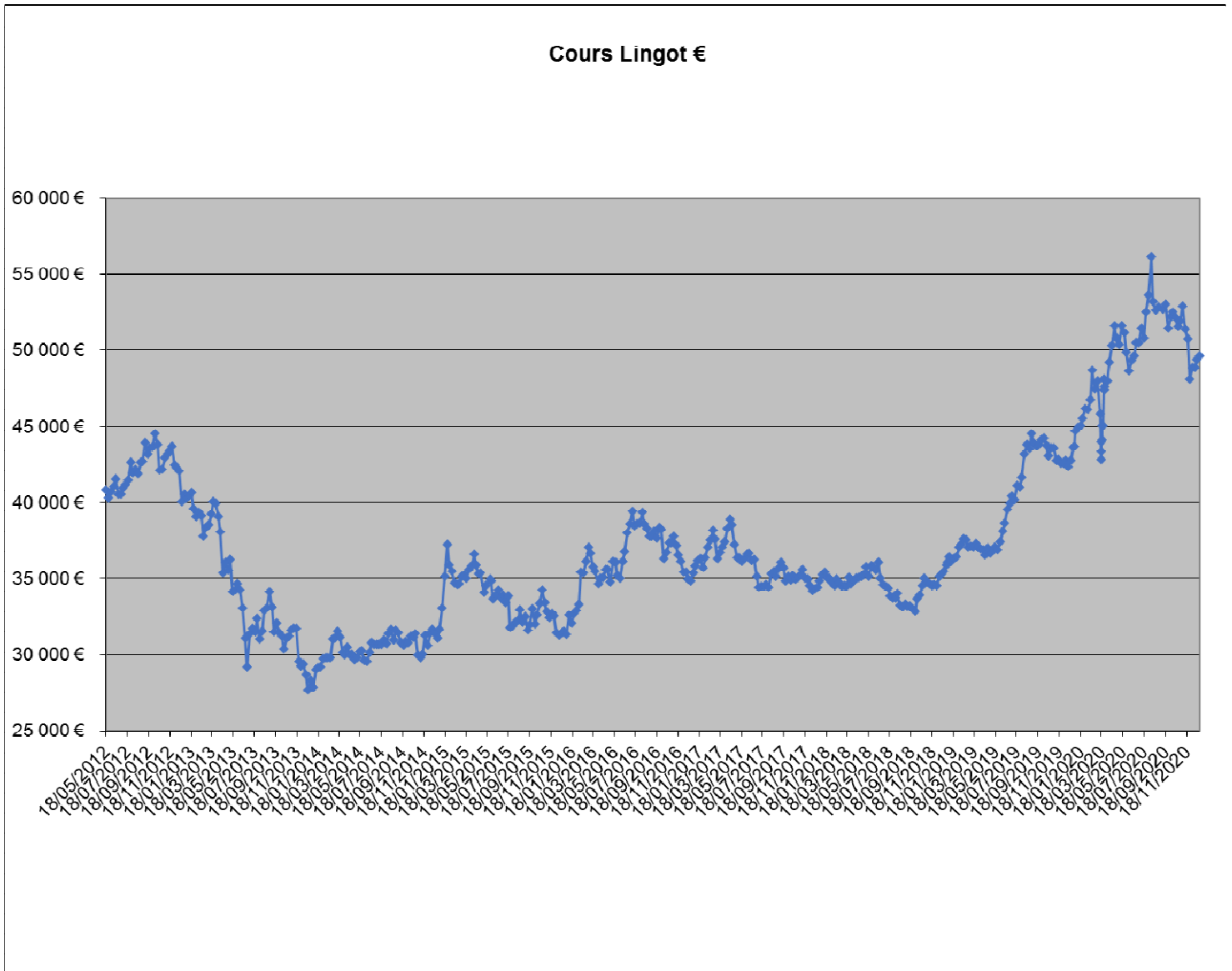
Evolution du taux d'usure

L'environnement de taux d'intérêt bas voire négatifs a tiré les taux d'usure à la baisse, pour les prêts supérieurs à 6000€, mais également ceux de la tranche intermédiaire. Conformément à la délibération de suivi de l'usure, la direction a dû acter des baisses de tarifs.

Usure	4e T 2019		Variation	1er trimestre 2020		Variation	2e trimestre 2020		Variation
Prêts <= 3.000 €	21,04 %		0,14 %	21,07 %		1,14 %	21,31 %		-0,70 %
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	12,12 %		-3,05 %	11,75 %		-4,68 %	11,20 %		-6,07 %
Prêts > 6000 €	5,75 %		-0,70 %	5,71 %		-0,53 %	5,68 %		-2,29 %
TAEG	Rouen	Nantes		Rouen	Nantes		Rouen	Nantes	
Prêts <= 100€	14,49 %	2,01 %		14,49 %	2,01 %		14,49 %	2,01 %	
Prêts > 100 € et <= 1524 €	14,49 %	12,19 %		14,49 %	12,19 %		14,49 %	12,19 %	
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	11,30 %	12,19 %		14,49 %	12,19 %		14,49 %	12,19 %	
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	8,16 %	12,06 %		11,30 %	11,73 %		11,18 %	11,18 %	
Prêts > 6000 €	5,74 %	5,74 %		5,70 %	5,70 %		5,66 %	5,66 %	
Ecart/TAEG	Ecart Rouen	Ecart Nantes		Ecart Rouen	Ecart Nantes		Ecart Rouen	Ecart Nantes	
Prêts <= 100€	6,55	19,03		6,58	19,06		6,82	19,30	
Prêts > 100 € et <= 1524 €	6,55	8,85		6,58	8,88		6,82	9,12	
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	9,74	8,85		6,58	8,88		6,82	9,12	
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	3,96	0,06		0,45	0,02		0,02	0,02	
Prêts > 6000 €	0,01	0,01		0,01	0,01		0,02	0,02	
Usure	3e trimestre 2020		Variation	4e trimestre 2020					
Prêts <= 3.000 €	21,16 %		-1,56 %	20,83 %					
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	10,52 %		-3,42 %	10,16 %					
Prêts > 6000 €	5,55 %		-6,49 %	5,19 %					
TAEG	Rouen	Nantes		Rouen	Nantes				
Prêts <= 100€	14,49 %	2,01 %		14,490 %	2,01 %				
Prêts > 100 € et <= 3.000 €	14,49 %	12,19 %		14,490 %	12,19 %				
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	10,50 %	10,52 %		10,145 %	10,15 %				
Prêts > 6000 €	5,53 %	5,54 %		5,186 %	5,19 %				
Ecart/TAEG	Ecart Rouen	Ecart Nantes		Ecart Rouen	Ecart Nantes				
Prêts <= 100€	6,67	19,15		6,34	18,82				
Prêts > 100 € et <= 3.000 €	6,67	8,97		6,34	8,64				
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	0,02	0,00		0,01	0,01				
Prêts > 6000 €	0,02	0,01		0,00	0,00				

Le taux moyen attendu au regard du stock est de 11.48% (10,11% au 31/12/2019). La modification de la tarification en 2020, portera ainsi pleinement ses fruits sur 2021.

Evolution du cours de l'or (Mai 2012 à décembre 2020)



1648.2 Activité commerciale

Les chiffres clés de l'activité de prêts sur gages sont synthétisés pour chaque site en date du 31/12/2020 dans le tableau et graphiques ci-dessous :

Site	Encours	Nombre contrats	Nombre de clients	Contrat moyen	Nombre opérations
ROUEN	2576 k€	2619	1582	984 €	6204
(2019)	(2856 k€)	(3119)	(1911)	(915 €)	(7079)
CAEN	594 k€	673	448	883 €	1494
(2019)	(587 k€)	(737)	(503)	(796 €)	(1720)
LE HAVRE	179 k€	111	89	1613 €	125
(2019)					

TOTAL	3349 k€	3403	2119	984 €	7823
(2019)	(3443 k€)	(3856)	(2414)	(893€)	(8799)

1.3 Contentieux/Contrôle

Le volet contentieux de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen a été marqué par :

- contentieux relatifs au vol à main armée de 2010

Le procès de l'un des braqueurs présumés a eu lieu en mai 2019. Le jury a prononcé l'acquittement.

Les bijoux qui avaient été saisis en Italie par la Police y ont été renvoyés.

- contentieux avec un ancien commissaire-priseur

Un titre de recette exécutoire avait été émis en 2011 à l'encontre d'un ancien commissaire-priseur afin de recouvrer une créance consécutive à la vente aux enchères de gages provenant de contrats échus. Etant donné le caractère contentieux de la créance, le titre de recette avait fait l'objet de dépréciation.

Le commissaire-priseur refusait de payer la créance et avait contesté le commandement de payer devant le Tribunal Administratif de Rouen. Le dossier a été plaidé fin 2013. Nous avons obtenu gain de cause en première instance. Un pourvoi en appel a été formé dans les délais par la partie adverse.

La Cour d'Appel Administrative a renvoyé le dossier devant le Tribunal des Conflits. Le tribunal des conflits a validé notre position et renvoyé le dossier devant la cour d'appel qui a jugé à notre défaveur.

Nous avons donc saisi le Conseil d'Etat pour annuler l'arrêt d'appel. Le Conseil d'Etat a finalement cassé l'arrêt d'appel en nous donnant raison. Le dossier a donc été renvoyé devant la Cour d'Appel Administrative qui a statué en notre faveur en novembre 2018.

Le commissaire refuse toujours de payer et une procédure de saisie a été lancée. Entre temps, il a vendu son office de commissariat. Au vu de la mauvaise fois manifeste de Me D'Anjou nous anticipons des complications pour recouvrer la créance et n'avons pas constaté dans les comptes 2018 la bonne fin du dossier.

La saisie d'un huissier mandater avec l'avocat a permis de finalement obtenir le paiement de la dette en fin d'année 2019. Le dossier peut donc être clôturer. Le Conseil peut donc constater que les dettes des commissaires ont toutes été in fine payé par ceux-ci.

- contentieux avec les locataires du Havre

Mme Descours (nuisances multiples) et M. Hostert (refus de laisser accéder à l'appartement pour faire procéder à des travaux nécessaires). Les procédures lancées nous ont donné raison et les travaux ont pu avoir lieu chez M Hostert.

Mme Descours a été condamné à une interdiction d'approche entre les numéros 250 et 280 de la rue A Briand.

Le jugement pour obtenir réparation des dégâts causé est attendu fin du 1^{er} semestre 2021.

Le CMR a fait l'objet d'un contrôle de la CRC en 2020

Les principaux éléments du rapport sont :

- Demande de mise en place de régies
- Demande de formalisation de nos statuts

Le rapport a été envoyé aux administrateurs avec les comptes 2020.

2. Résultats financiers de l'exercice 2020

Les recettes 2020 s'élèvent à 576 400.30 € (contre 602 380,36 € en 2019).

Les dépenses 2020 s'élèvent à 707 905 ,50 € (contre 652 322,77 € en 2019).

Il apparaît donc un déficit de 131 505.20 € sur la section d'exploitation (contre un déficit de 49 942,41 € en 2019).

Il est proposé aux membres du COS d'affecter ce résultat aux reports à nouveau.

Le CMR est soumis aux contraintes bancaires et de la fonction public.

La présentation des comptes selon la norme bancaire est la suivante :

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE			
EUROS			
	CODE POSTE	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et produits assimilés	500	444 546 €	420 754 €
Intérêts et charges assimilées	505	-6 828 €	-2 841 €
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	510		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	515		
Produits sur opérations de location simple	520	45 999 €	40 695 €
Charges sur opérations de location simple	525	-27 306 €	-29 013 €
Revenus des titres à revenu variable	530		
Commissions (produits)	540		
Commissions (charges)	545		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	550		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	555		
Autres produits d'exploitations bancaire	560	40 736 €	49 503 €
Autres charges d'exploitations bancaire	565		
PRODUIT NET BANCAIRE	600	497 147 €	479 100 €
Charges générales d'exploitation	605	-541 750 €	-531 168 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	610	-69 658 €	-50 665 €
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	620	-114 262 €	-102 734 €
Coût du risque	625	-4 457 €	47 351 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	630	-118 718 €	-55 383 €
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	640		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	650	-118 718 €	-55 383 €
Résultat exceptionnel	655	3 958 €	39 782 €
Impôts sur les bénéfices	660		
Dotations/reprises de FRBG et provisions règlementées	665	-16 745 €	-34 432 €
RESULTAT NET	690	-131 505 €	-49 942 €

2.1 Section d'exploitation

2.1.1 Dépenses d'exploitation

Structurellement, les frais de personnel et des dotations aux amortissements constituent la majeure partie des dépenses d'exploitation ordinaires.

Les frais de personnel et assimilé

La rémunération du personnel et les charges sociales (taxe sur les salaires comprise) s'élèvent à 337 014,69 € (314 128,87 € en 2019).

Ratio charges de personnel et assimilé / Produit Net Bancaire

2020	2019	2018	2017	2015	2014	2013	2011
67,79%	69,70%	55,36%	57,37%	49,63%	44,40%	42,51%	50,68%

Dotation aux amortissements

Les amortissements s'élèvent à 69 657,75 € (68 035,63 € en 2019). La hausse s'explique par l'amortissement des travaux de l'agence du Havre en fin d'année 2020. Leur prise en compte sur une année pleine devrait à nouveau faire progresser ce ratio en 2021.

Ratio dotations aux amortissements courants / Produit Net Bancaire

2020	2019	2018	2017	2015	2014	2013	2011
14,01%	14,63%	12,79%	10,42%	10,92%	9,07%	7,17%	8,46%

Suite au projet de l'agencement de l'agence du Havre, le CMR a mis en place un amortissement par composant.

Dépréciations pour créances douteuses

Conformément aux recommandations de l'ACPR et au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, des dépréciations pour encours « douteux » et contagion ont été effectuées.

Un contrat est considéré comme douteux dès qu'il présente un retard de paiement. Cette définition très rigoureuse permet à la Caisse de Crédit Municipal de prévenir tout durcissement de la réglementation. Par ailleurs, cet indicateur permettra au COS d'avoir un indicateur avancé de possibles difficultés lors de la mise en œuvre de la garantie du commissaire priseur. Pour ces contrats, les intérêts attendus sont dépréciés.

Tout dossier client basculant dans la rubrique « clients douteux » emporte contagion à l'ensemble des dossiers ouverts au nom du client. Les intérêts impayés sur ces dossiers font l'objet d'une dépréciation à 100% pour se conformer à la réglementation bancaire. Une dépréciation complémentaire est également appréciée par le CMR en tant que de besoin.

Par ailleurs, une dépréciation du capital prêté est comptabilisée pour tous les contrats dans ce cas de figure (douteux et contagion) selon le taux moyen des déficits sur vente aux enchères observé lors des ventes réalisées dans les trois années précédentes. Au 31/12/2018, le taux de dépréciation s'élevait à 6,65% (contre 2,64% au 31/12/2017).

Dans le cadre de la confrontation de nos pratiques avec le CM de Nantes, nous avons identifié que nous étions beaucoup plus rigoristes sur ces provisionnements. Le taux de pertes effectivement constaté est de l'ordre de 1%. Le COS a donc décidé d'aligner nos pratiques de provisionnement sur ceux de Nantes qui ne provisionne que les contrats ayant au moins 3 mois de retard.

Au regard des principes précédemment décrits, la situation arrêtée au 31/12/2020 fait apparaître un montant global de provision de 4456,85€.

La dépréciation ainsi constituée correspond au montant maximum que le CMR aurait à couvrir si le commissaire priseur ne respectait plus ses engagements et si tous les gages faisaient l'objet d'un déficit lors des prochaines ventes.

Pour rappel, jusqu'en 2014, l'intégralité des déficits a été prise en charge par le commissaire-priseur au titre de sa responsabilité financière.

Toutefois, étant donné le risque de déficit lors des ventes de gages de faible valeur, Me Bisman a indiqué qu'il ne souhaitait plus engager au même niveau son expertise. L'accord suivant a été trouvé : le CMR renonce au recouvrement des frais de vente en cas de déficit sur des lots dont la valeur d'expertise est inférieure à 250 €.

Créances compromises

Conformément à la décision du COS du 23 avril 2019, un protocole a été conclu avec une cliente au regard de ses problèmes financiers et de santé importants. Un échéancier de règlement a été convenu avec elle.

La créance correspondante (8k€) a été déclassée comme compromise et a fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

La cliente a honoré l'échéancier jusqu'à présent.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le CMR a constitué un FRBG conformément à la réglementation bancaire (CRB 90-02). La dotation du FRBG a été augmentée de 17 k€ en 2020 afin de prendre en compte le risque lié à la forte volatilité de l'or. Le FRBG s'élève au 31/12/2020 à 186 221,78 €.

Impôt sur les sociétés

L'exercice 2020 fait apparaître un résultat négatif.

Le CMR n'est donc pas redevable de l'Impôt sur les Sociétés au titre de l'exercice 2020.

2.1.2 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées principalement des intérêts des gages corporels et des intérêts des fonds propres placés.

Les produits liés aux gages corporels

Les intérêts générés par les prêts sur gages ont généré en 2020 une recette de 444 545,73 € (420 754,48 € en 2019) traduisant la revalorisation des tarifs début 2020, une stagnation de l'encours en 2020 et une baisse toujours importante des taux d'intérêt consécutivement à la baisse des taux d'usures.

Les droits sur adjudications versés par le commissaire-priseur au CMR à l'occasion des ventes aux enchères judiciaires des gages s'élèvent à 13 814,85 € (16 658,18 € en 2019).

Les produits accessoires représentent un montant de 21 429,32 € en 2020 (23 112,71 € en 2019).

Les revenus locatifs

Le CMR est propriétaire de 3 places de parking dans la résidence « Le Cadran » à Rouen. Une place est attribuée à un agent du CMR et les deux autres sont louées par des

particuliers. Ces locations ont généré en 2020 des produits à hauteur de 2 626,49 € (2 605,20 € en 2019).

L'immeuble du Havre a rapporté 5000€ au titre de la location du distributeur de billet et 38 372.75 € au titre des locations d'appartements (contre 5000€ et 33 089.57 € en 2019). Il reste la partie arrière du RdC à réaménager et mettre en location, ainsi que plusieurs appartements à relouer.

Les produits accessoires

Le partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux se poursuit. Les recettes générées par ce partenariat se sont élevées à 524 € pour 2020 (2043 € en 2019).

Les intérêts des fonds placés

Les excédents de liquidité du CMR sont placés sur des comptes à terme dont les échéances sont comprises entre 3 mois et 3 ans.

Les placements ont ainsi rapporté 5491.59 € en 2020 contre 7 689,56 € en 2019.

Nos placements sont à échéances courtes afin de répondre aux besoins de financement du développement de l'encours des gages et de profiter d'une hausse des taux attendues.

Reprises de dépréciations

Après 10 ans de contentieux, le CMR n'a plus de dossier en instance et n'a pas touché de produits exceptionnels ou de reprise de dépréciation cette année. Pour rappel : La bonne fin du dossier D'Anjou, nous a permis, en 2019, de reprendre 22 134.09 € auquel s'ajoute 300€ dans le cadre du protocole avec la cliente (cf créance compromise).

2.1.3 Indicateurs de gestion

- Ratio de solvabilité

(valeur minimale exigée : 8 %)

2020	2019	2018	2017	2015	2014	2013	2011
87,80%	93,09%	90%	100%	95%	87%	93%	126%

Compte tenu du niveau élevé de ses fonds propres, de la structure de son bilan et de ses activités, le CMR respecte largement le ratio de solvabilité.

- Coefficient de liquidité

En 2017, le Crédit Municipal de Rouen a totalement remboursé les emprunts réalisés en 2012.

En 2018, le Crédit Municipal de Rouen a eu recours à l'emprunt à hauteur de 551 k€ d'euros pour financer l'achat de l'immeuble du Havre.

Cet emprunt est mobilisé sur 10 ans, le CMR est significativement concerné par le risque de liquidité à chaque échéance de remboursement, c'est-à-dire au premier mois de chaque trimestre. Pour la première échéance de janvier 2019, le ratio de liquidité s'élevait malgré tout à 1534%.

- Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation, indicateur synthétique d'efficience rapportant les frais généraux et les dotations aux amortissements au Produit Net Bancaire, s'établit pour 2020 à 123% (122% en 2019).

Le coefficient d'exploitation est impacté par les coûts de lancement de l'agence du Havre qui n'a généré que marginalement des produits en 2020 (l'ouverture prévue en mars 2020 a finalement eu lieu en septembre en raison du COVID).

2020	2019	2018	2017	2015	2014	2013	2011
123%	122%	98%	102%	94%	90%	70%	89%

- PNB par agent (en ETP et en milliers d'euros)

2020	2019	2018	2017	2015	2014	2013	2011
66,88	68,04	75,31	73,37	76,01	80,44	97,45	86,50

- Ventilation des PSG échus

La ventilation des prêts sur gages échus au 31/12/2019 est la suivante :

	Echus depuis - 1 mois	Echus depuis 1 à 2 mois	Echus depuis 2 à 3 mois	Echus depuis + de 3 mois
Montant total des prêts sur gages échus au 31/12/2019 : 217 k€	78 k€	14 k€	2 k€	32 k€
Nombre des prêts sur gages échus au 31/12/2019 : 348	95	15	10	20

2.2 Section de dotation

La section de dotation est composée à l'actif des immobilisations (corporelles, incorporelles, financières) et au passif des capitaux propres de l'établissement (dotation initiale, excédents capitalisés, bonis prescrits).

Le solde de la section de dotation est calculé par différence entre les dépenses de dotation de l'exercice (achat d'immobilisations) et les recettes de dotation de l'exercice (amortissements des immobilisations, bonis prescrits).

Au terme de l'exercice 2020, la section de dotation présente un déficit qui s'élève à 276 209.76 € (contre un solde déficitaire de 62 567,25 € en 2019).

Le solde 2020 traduit les investissements réalisés au cours de l'exercice pour un total de 362 k€ qui correspondent aux travaux de l'agence du Havre.

Les recettes sont constituées quant à elle des amortissements des immobilisations à hauteur de 69 k€ et des bonis prescrits (non réclamés par les clients au bout de 2 ans) à hauteur de 17 k€.

2.3 Présentation des Cash Flow

Le tableau ci-dessous présente les cash-flows (flux de trésorerie) répartis par activité (prêt sur gage, investissement dans la nouvelle agence du Havre, activité immobilière).

Trésorerie 2019	882 113,1	Activités		
		Gages	Lancement LH	Placements immobilier
6 hors prov amort	-579 977,9	-497 926,3	-76 913,0	-5 138,6
7 hors reprise prov	540 133,7	484 550,5	9 433,9	46 149,2
8 dépenses	-0,6	-0,6		
8 produits	3 958,8	3 958,8		
Bonis	16 849,6	16 849,6		
CF avant investissement et financement	-19 036,5	7 431,9	-67 479,0	41 010,6
delta gages	80 113,6	80 113,6		
BFR hors Prov	-185 856,8	-218 325,2	33 008,5	-540,0
Investissement brut	-257 406,9	-1 220,0	-256 186,9	0,0
Delta emprunt	276 114,1	150 000,0	147 270,3	-21 156,2
CF après investissement et financement	-106 072,5	18 000,2	-143 387,1	19 314,4
Trésorerie 2020	776 040,6	0,4%	Tx de ROE 2020 constaté	18,77%

Le niveau de cash-flow présenté par l'activité immobilière montre la pertinence du choix de notre développement dans cette activité. Alors même que 2019 a été l'année de la fin des travaux de remise en état (et donc corrélativement d'une vacance importante), les Cash-flow de l'opération nous permettent de dégager un ROE (Return On Equity = retour sur fond propre) de 5,52%, soit bien plus que tous les placements de trésorerie disponibles. Les résultats 2020 à 18.77%, confirme l'exceptionnel rentabilité de l'opération menée.

L'amélioration des retours de cette activité sur la période 2021-2024 :

- 2021 légère détérioration, suite vacance de plusieurs appartement difficile à relouer pendant COVID.
- 2023 : mise en location retardée de l'arrière de l'ancienne agence, avec certainement des travaux à prévoir (notamment accessibilité PMR).
- 2024 : location de la totalité des surfaces et absence de travaux importants

Les Cash-flows présentés montrent que le développement de l'activité de prêt sur gage est auto-financée (hors développement du Havre).

Laurent DAUPLEY
Directeur Général de la Caisse
De Crédit Municipal de Rouen

Annexe

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est composé au 31/12/2019 des membres suivants :

- Monsieur Yvon ROBERT, Président,
- Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Vice-Présidente

Et par ordre alphabétique :

- Madame Sarah BALLUET
- Madame Marie CASTETS
- Madame Gwenaëlle CORNU-LE VERN
- Madame Geneviève FARCIS-NOLLET
- Monsieur Gilles KINDELBERGER
- Monsieur Gérard LARTIGUE
- Monsieur Michel LE LAN
- Monsieur Médéric MONESTIER
- Madame Anne-Emilie RAVACHE
- Monsieur Jean-Luc SCHROEDER
- Madame Sophie SIMONNET (non votante)
- Monsieur Christian PLATTIER

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est composé au 31/12/2020 des membres suivants :

- Monsieur Nicolas ROSSIGNOL, Président,
- Monsieur Matthieu de MONTCHALIN, Vice-Président

Et par ordre alphabétique :

- Madame Caroline DUTARTRE
- Monsieur Jean DE BEIR
- Madame Elizabeth LABAYE
- Madame Laura SLIMANI
- 7 administrateurs non renommés au 31/12/2020